ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question écrite n° 45659

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les perspectives de renouvellement de l'accord relatif a la structure financiere qui conditionne le maintien a soixante ans de l'age d'obtention de la pension a taux plein dans les regimes complementaires de retraites des salaries. Cet accord expire le 31 decembre 1996, et son renouvellement est actuellement en cours de negociation. Or de nombreux salaries, candidats au depart a la retraite a compter du 1er janvier 1997, et qui ont souvent prepare leur dossier de longue date, se trouvent aujourd'hui dans une situation d'incertitude quant aux conditions auxquelles ce renouvellement pourrait intervenir. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de repondre au mieux aux preoccupations qui lui ont ete soumises a ce sujet.

Texte de la réponse

L'accord du 30 decembre 1993 relatif a la structure financiere a ete renouvele par un accord signe par les partenaires sociaux le 23 decembre 1996. Les regles relatives au depart a la retraite a soixante ans dans les regimes complementaires ARRCO-AGIRC, sans application de coefficients d'abattement, ont ete reconduites a l'identique jusqu'au 31 decembre 2000. Comme le souhaitaient les pouvoirs publics, les partenaires sociaux ont elargi la portee de cet accord aux anciens combattants d'Afrique du Nord, beneficiaires de l'allocation de preparation a la retraite (APR), qui peuvent desormais pretendre a une pension servie par les regimes ARRCO-AGIRC a soixante ans sans abattement.

Données clés

Auteur : M. Lenoir Jean-Claude
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45659
Rubrique : Retraites complementaires
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6112
Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1942